

Ecole élémentaire
 3 rue Jules Ferry
 86200 MOUTERRE SILLY
 ☎ 05 49 22 44 56
 ✉ ce.0860415J@ac-poitiers.fr
 🌐 Site internet de l'école :
<http://sitescoles.ac-poitiers.fr/mouterre/>

NOTE DE RENTRÉE
(à conserver et à consulter durant
l'année si besoin)
Année scolaire
2022-2023

Équipe pédagogique :
RPI Saint Laon – Mouterre Silly
(Ranton, Glénouze, Saint Laon , Mouterre Silly)

Directrice et enseignante de l'école de
 Mouterre Silly (CE1 – CE2– CM1 – CM2)
Mme JEULAND

Directrice et enseignante de l'école de Saint
 Laon (PS-MS-GS-CP) : Mme Pelletier

Protocole sanitaire et COVID : en raison des mesures sanitaires mises en place dans l'école, il est demandé aux familles :

- de vérifier la température avant l'arrivée à l'école,
- de rester à l'extérieur de l'école,
- de signaler à l'école tout symptôme de la COVID apparu au sein de la famille,
- de venir chercher son enfant s'il présentait l'un des symptômes de la COVID.

L'ÉCOLE	
	<p>L'école accueillera 23 élèves cette année.</p> <p><u>Horaires de l'école :</u> Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 8h50 à 11h50 et de 13h20 à 16h20. Pas d'école le mercredi.</p> <p>L'accueil dans la cour a lieu à partir de 8h40 le matin et 13h10 l'après-midi. Aucune surveillance des élèves ne sera assurée avant 8h40 ou après 16h40. L'enseignant exerce sa surveillance dans les limites des horaires prévus et de l'enceinte scolaire. La surveillance des élèves entre 11h50 et 13h10 ne concerne que les élèves demi-pensionnaires et est assurée par un employé communal. <u>Personnel municipal</u> : Mme Meunier et Mme Drancourt</p> <p><u>APC</u> : Les APC se dérouleront le mardi de 16h20 à 17h20. A chaque période, si votre enfant est concerné, il vous sera demandé de signer une demande d'autorisation pour accord.</p> <p><u>Horaires de l'accueil périscolaire :</u> La garderie de l'école maternelle de Saint-Laon est ouverte de 7h30 à 8h40 le matin et de 16h30 à 19h le soir. Merci de prévenir l'enseignant lorsque votre enfant va à la garderie.</p>
	<p><u>Fréquentation scolaire :</u> Nous vous rappelons que la fréquentation régulière de l'école est <u>obligatoire</u>. Pour la sécurité de tous les élèves, en cas d'absence de votre enfant, merci, de prévenir impérativement le <u>matin même</u> par téléphone (05 49 22 44 56) puis <u>confirmer ultérieurement par écrit</u> en remplissant le billet d'absence (agrafé à la fin du cahier de liaison de votre enfant) et le remettre à l'enseignante. Les parents venant chercher leur enfant au cours de la journée signeront une décharge de responsabilité. <u>En aucun cas l'enfant ne sera autorisé à quitter l'école seul durant les cours.</u></p> <p><u>Retards :</u> Les parents veilleront à ce que leur enfant <u>arrive à l'heure</u> à l'école. Pour les plus jeunes, <u>il est fortement conseillé de les accompagner jusqu'à la grille.</u> <u>Attention</u> : en raison du plan « Vigipirate », la grille de l'école sera fermée sur le temps de classe (de 8h50 à 16h20). En cas de nécessité, merci de sonner et d'attendre que l'on vous ouvre la grille.</p>

ADMINISTRATIF	
	<p><u>Relation parents/enseignants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Réunions de rentrée :</u> D'ici quelques jours, la réunion de rentrée sera programmée pour vous rencontrer et répondre à vos questions. • <u>Cahier de liaison :</u> C'est le lien entre la famille et l'école. Vous devez le regarder régulièrement, toutes les feuilles distribuées aux enfants et collées doivent être <u>signées</u> après en avoir pris connaissance, <u>votre signature est la preuve que le message a bien été reçu.</u> <p>Vous êtes invités à y noter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les demandes de rendez-vous - Les justifications d'absence (billet d'absence en fin de cahier)

	<ul style="list-style-type: none"> - Les changements de coordonnées (adresse, numéro de téléphone...) ou de situation familiale (divorce, mariage...) - Tout problème de santé ou familial susceptible de gêner votre enfant dans sa vie à l'école. - Toute information que vous jugerez utile de faire savoir. <p>Suivi extérieur : Si votre enfant a un suivi (orthophoniste, psychologue...), veuillez en informer l'école (un document à compléter vous sera fourni). Merci par avance.</p>
	<p>Le « Pack de rentrée » : Vous trouverez aujourd'hui dans le cahier de liaison de votre enfant un ensemble de documents administratifs à compléter et à ramener. Date limite : Le lundi 12 septembre 2022.</p> <p>Assurance scolaire : Elle est obligatoire. Les familles sont libres du choix de leur assureur. Vérifiez que votre assurance garantisse votre enfant en responsabilité civile et individuelle accident. Vérifiez qu'il y a bien les nom / prénom de l'enfant et les dates de validité. Remettez une attestation à l'école dès que possible. Merci.</p>
	<p>Coopérative scolaire : La participation à la coopérative est facultative. Celle-ci sert à financer les différentes sorties pédagogiques et l'achat du petit matériel pour les activités en classe. L'existence et la vie de notre coopérative sont liées à la participation de chacun. Le montant est laissé à l'appréciation de chaque famille. Nos ressources sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bénéfices réalisés grâce à des opérations particulières en cours d'année (photos de classe...) - Participation des familles. <p>Vous pourrez participer par chèque (ordre : <i>OCCE86 Mouterre-Silly</i>).</p>
	<p>Élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école : Les élections auront lieu le <u>vendredi 7 Octobre 2022</u>. Les parents souhaitant se porter candidat devront le signaler à le plus rapidement possible et avant la fin septembre.</p>

INFORMATIONS DIVERSES	
	<p>Activités sportives : Pendant l'année, votre enfant pratiquera des activités sportives dans le cadre de l'enseignement scolaire. Selon les jours fixés, il conviendra d'habiller les enfants en conséquence.</p> <p> Cycle natation SAINT LAON – MOUTERRE SILLY (sous réserve des conditions sanitaires) du 28 février au 1^{er} mars Par mesure d'hygiène le port du bonnet de bain est obligatoire Pour des raisons sécuritaires, nous avons besoin d'adultes-bénévoles pour accompagner et encadrer lors des sessions. Pour cela, il est obligatoire d'assister à une séance d'agrément. Une demande pour être bénévole vous sera communiquée.</p>
	<p>Matériel : Une liste de fourniture vous a été remise. Il convient de vérifier régulièrement durant l'année scolaire que votre enfant a tout le matériel nécessaire à son travail (ravitaillement des trousse en colle, stylos bleus...) Les livres empruntés à la bibliothèque doivent faire l'objet de soins attentifs.</p>
 <p><small>pensez à vérifier la tête de votre enfant</small></p>	<p>Parasites : Aucune école n'est à l'abri des poux. Vous devez être très vigilants en surveillant fréquemment la tête de votre enfant et en traitant, si besoin est, sa chevelure, la literie... Merci d'avertir l'école si votre enfant a des poux.</p>
	<p>Médicaments : Les enseignants et le personnel de service ne sont pas autorisés à administrer de médicaments aux enfants. En conséquence, les médicaments sont formellement interdits à l'école. En cas de maladie chronique et de longue durée, il faut établir un projet d'accueil individualisé (PAI) avec le médecin de l'Éducation Nationale afin que votre enfant puisse bénéficier de son traitement au sein de l'école. Merci de le signaler dès maintenant à l'école.</p>

	<p><u>Vaccinations</u> : Vérifier les rappels.</p>																					
	<p><u>Collation</u> Les goûters sont interdits à l'école.</p>																					
	<p><u>Objets personnels</u> Afin d'éviter les pertes et confusions diverses, il est conseillé de marquer les vêtements et effets personnels au nom de chaque enfant. Il est également conseillé de limiter les objets personnels apportés à l'école. Les enseignantes et le personnel de service ne peuvent être tenus pour responsables de la perte ou de la détérioration d'objets personnels (bijoux, jouets...) apportés à l'école.</p>																					
	<p><u>Vacances scolaires</u> : L'Académie de Poitiers se trouve en zone A.</p> <table border="1" data-bbox="368 622 1369 871"> <thead> <tr> <th>Vacances</th> <th>Date de fin des cours</th> <th>Date de reprise</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Rentrée scolaire des élèves.</td> <td colspan="2">Jeudi 1er septembre 2022</td> </tr> <tr> <td>Vacances de la Toussaint.</td> <td>Samedi 22 octobre 2022</td> <td>Lundi 7 novembre 2022</td> </tr> <tr> <td>Vacances de Noël.</td> <td>Samedi 17 décembre 2022</td> <td>Mardi 3 janvier 2023</td> </tr> <tr> <td>Vacances d'hiver.</td> <td>Samedi 4 février 2023</td> <td>Lundi 20 février 2023</td> </tr> <tr> <td>Vacances de printemps.</td> <td>Samedi 8 avril 2023</td> <td>Lundi 24 avril 2023</td> </tr> <tr> <td>Vacances d'été.</td> <td colspan="2">samedi 8 juillet 2023</td> </tr> </tbody> </table> <p>Les départs en vacances ont lieu après la journée de classe et la reprise le matin de la date indiquée.</p>	Vacances	Date de fin des cours	Date de reprise	Rentrée scolaire des élèves.	Jeudi 1er septembre 2022		Vacances de la Toussaint.	Samedi 22 octobre 2022	Lundi 7 novembre 2022	Vacances de Noël.	Samedi 17 décembre 2022	Mardi 3 janvier 2023	Vacances d'hiver.	Samedi 4 février 2023	Lundi 20 février 2023	Vacances de printemps.	Samedi 8 avril 2023	Lundi 24 avril 2023	Vacances d'été.	samedi 8 juillet 2023	
Vacances	Date de fin des cours	Date de reprise																				
Rentrée scolaire des élèves.	Jeudi 1er septembre 2022																					
Vacances de la Toussaint.	Samedi 22 octobre 2022	Lundi 7 novembre 2022																				
Vacances de Noël.	Samedi 17 décembre 2022	Mardi 3 janvier 2023																				
Vacances d'hiver.	Samedi 4 février 2023	Lundi 20 février 2023																				
Vacances de printemps.	Samedi 8 avril 2023	Lundi 24 avril 2023																				
Vacances d'été.	samedi 8 juillet 2023																					

Si toutefois vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à vous rapprocher de l'école.

A toutes et à tous, je vous souhaite une belle rentrée et plus particulièrement une belle année scolaire à tous les élèves.

Mme JEULAND